



DEPARTEMENT DE L'HERAULT
MAIRIE DE BERLOU

Arrêté municipal n°2024_017
Interdiction temporaire de stationnement

Le Maire de Berlou,

VU le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

VU l'organisation d'un événement intitulé « soirée vin et vinyles » par le restaurant Le Faitout le vendredi 17 mai 2024,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'utiliser l'espace public pour cet événement,

VU l'intérêt général,

ARRÊTONS

Article 1^{er} :

Le stationnement des véhicules sera interdit place du Pont entre le restaurant Le Faitout et la fontaine à l'**exception de la place réservée aux handicapés** du vendredi 17 mai 2024 midi au samedi 18 mai 2024 midi.

Article 2 :

Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route.

Fait à Berlou, le 29 avril 2024
Le Maire,
Christian LIGNON

